

Reçu en préfecture le 12/09/2019





ID: 093-229300082-20190912-2019\_09\_12\_033-DE



### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 12 septembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

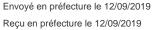
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Prudhomme

\_\_\_\_\_





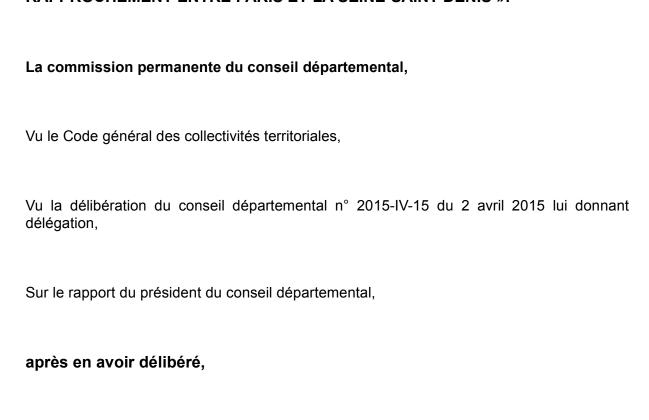
Affiché le





## Délibération n° 13-01 du 12 septembre 2019

SECONDE CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE PARIS « LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – ACCÉLÉRATEUR DU RAPPROCHEMENT ENTRE PARIS ET LA SEINE-SAINT-DENIS ».



- APPROUVE la seconde convention « Paris-Seine-Saint-Denis 2019-2024, les jeux olympiques et paralympiques accélérateurs du rapprochement entre Paris et la Seine Saint-Denis », dont projet ci-annexé ;



Envoyé en préfecture le 12/09/2019

Reçu en préfecture le 12/09/2019

Affiché le

ID: 093-229300082-20190912-2019\_09\_12\_033-DE

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.